

REUNION DE BUREAU ET DES MAIRES DU

LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Danielle JEANNE, Vice-Présidente,

Messieurs Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Jean-Claude DUFOSEY, Olivier RIOULT, Hubert LAMY, Vice-Présidents,

Messieurs Christophe CAELLE, Denis CAVELIER, Christophe DUFLOT, Jacques FAUVEL, Membres du Bureau

Mesdames Sophie JEHENNE, Jeannick LAPEYRONNIE, Maires,

Pauline LAURENT : Intervenante Sociale en Commissariat et Gendarmerie

Eurydice SAMAMA : Directrice Déléguée Territoire du Pays de Conches et INSE, Conseil Départemental 27

Messieurs Serge BOURLIER, Bruno FRICHOT, Bruno LEVEQUE, Marc GARREAUD, Didier BAGOT, Thierry LOTHON, Stéphane GUERIN

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSES

Monsieur Jérôme PASCO, Président,

Madame Laurence CLERET

Messieurs Marcel SAPOWICZ, Jacques HAPDEY, Philippe LEFORT, Ghislain HOMO

Secrétaire de Séance : Monsieur Max RONGRAIS

En l'absence de Monsieur Jérôme PASCO, la séance est ouverte par Madame Danielle JEANNE, qui présente l'ordre du jour.

1. INTERVENTION DE MONSIEUR XAVIER HUBERT, VICE-PRESIDENT DU DEPARTEMENT DE L'EURE EN CHARGE DE LA SECURITE

Madame Claire LACAMPAGNE-CROCHET rappelle le contexte de la semaine de sensibilisation aux violences organisée par la commune de Conches-en-Ouche et en souligne la dynamique positive. Pour cette quatrième édition, des évènements sont organisés sur le territoire communal, à destination des élus, des agents et du grand public.

Monsieur Xavier HUBERT identifie trois problématiques majeures dans le domaine de la sécurité :

- les violences routières ;
- les stupéfiants ;
- les violences intrafamiliales (VIF).

Cette question est devenue tristement d'actualité avec de plus en plus de situations, liées à une augmentation de la capacité à révéler mais aussi aux pétitions mises en places qui n'ont pas apporté le succès escompté.

Il rappelle l'importance de l'action collective impliquant élus, travailleurs sociaux, forces de l'ordre et justice.

Les maires jouent un rôle de veilleurs, garants du repérage et du signalement des situations préoccupantes.

Le Département de l'Eure qui intervient dans le champ social et de protection de l'enfance a développé cinq outils visant à réduire le phénomène des violences et, surtout, à accompagner les victimes.

Monsieur Xavier HUBERT les présente successivement.

OUTIL N°1 : ISCG – INTERVENANTES SOCIALES EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE

Mission : accueil, écoute, orientation (mise en sécurité, santé, logement, droit, justice).

Des intervenantes, au nombre de cinq, accueillent les victimes. Elles établissent une première analyse et déclinent des orientations (mise en sécurité, santé, social, habitat, droits...).

Les chiffres montrent une augmentation du nombre de victimes sur le territoire intercommunal :

- 2022 : 75 victimes
- 2023 : 104 victimes
- 2024 : 115 victimes
- septembre 2025 : 95 victimes

Madame Danielle JEANNE précise que cette évolution illustre principalement une prise de conscience collective et le renforcement des dispositifs existants.

Intervention de Mme Pauline LAURENT, ISCG de la gendarmerie de Conches

Son rôle principal est de recueillir la parole des victimes et de les accompagner dans leur parcours. Cela passe par un entretien psycho-social, une écoute bienveillante, l'absence de jugement et un travail de mise en confiance.

L'ISCG accompagne également les enfants co-victimes. Au regard des témoignages, des informations préoccupantes peuvent être transmises à la CRIP pour évaluation.

L'approche consiste à traiter la situation globale de la victime (décohabitation, levée des freins éducatifs, financiers et sociaux).

OUTIL N°2 : LA MAISON DE REPIT

Le Département essaie de mettre en place une solution pour loger les victimes en danger à leur domicile.

Gérée par Accueil Services à Conches, avec possibilité d'utiliser des logements de fonction vacants, l'objectif étant d'établir un maillage sur l'ensemble du Département.

OUTIL N°3 : HEBERGEMENT D'URGENCE EN HOTEL

Solution exceptionnelle, peu sécurisante et souvent très anxiogène.

Intervention de Mme Eurydice SAMAHA, directrice déléguée du Département pour le Pays de Conches et le sud de l'Eure

Présentation de la nouvelle organisation départementale :

- Le Département de l'Eure est désormais structuré en huit territoires d'intervention et de projets afin de garantir plus de proximité pour la population et les élus ;
- Les équipes sont pluridisciplinaires, ce qui permet une plus grande réactivité et une meilleure fluidité dans l'accompagnement ;
- L'ensemble des compétences départementales en matière d'action sociale y sont traitées : prévention et protection de l'enfance, autonomie, insertion professionnelle.

OUTIL N°4 : CLSPD

Le CLSPD constitue l'instance de concertation des acteurs de la prévention de la délinquance et de la sécurité.

La ville de Conches-en-Ouche anime ce dispositif. Le groupe de travail sur les VIF est une émanation du CLSPD.

OUTIL N°5 : MAISON DES FEMMES

Expérimentée à Elbeuf, la Maison des femmes devrait être déployée prochainement dans le Département de l'Eure.

Le Département de l'Eure a mis en place un protocole de lutte contre les Violences Intra Familiales, signé par 42 partenaires qui œuvrent notamment dans le cadre du Comité Local d'Aide aux Victimes.

Par ailleurs, Monsieur Xavier HUBERT rappelle l'existence de plusieurs dispositifs judiciaires : audiences dédiées, bracelet anti-rapprochement, téléphone grave danger, ordonnances de protection.

CONCLUSION

Madame Danielle JEANNE souligne l'importance de rompre le déterminisme, les enfants victimes reproduisant souvent les schémas de violence. Elle appelle à poursuivre la mobilisation collective et à renforcer la coordination entre les acteurs.

2. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT : Aides de la Communauté de Communes du Pays de Conches

Madame Danielle JEANNE rappelle que par délibération n° C-24-02-2025/07 du 24 Février 2025, le Conseil Communautaire a adopté le régime d'aides complémentaires de la Communauté de Communes du Pays de Conches, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, ainsi que le projet de règlement des aides et délégué au Bureau Communautaire la décision attributive des aides, sur les projets présentés par SOLIHA, en application du règlement des aides complémentaires.

Dans le cadre de cette opération, SOLIHA présente le dossier suivant :

Dossier de Monsieur et Madame Claude DELARUE,

Domiciliés 14 Rue des Houx à Ferrières Haut Clocher, les intéressés, propriétaires-occupants de leur logement ont le projet de remplacer la cabine de douche par une douche adaptée et adapter les WC. Le coût des travaux s'élève à 8 762,20 € T.T.C.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Retiennent** le dossier répondant au règlement des aides de la Communauté de Communes du Pays de Conches au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

↳ **Décident** d'octroyer une aide complémentaire de la Communauté de Communes du Pays de Conches selon les modalités présentées à Monsieur et Madame Claude DELARUE à hauteur de 391,00 €.

↳ **Autorisent** Monsieur Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Madame Danielle JEANNE rappelle que par délibération n° M-19-05-2025/06, en date du 19 Mai 2025, le Bureau Communautaire avait décidé d'octroyer une aide complémentaire à Monsieur et Madame Didier et Colette PETIT pour l'adaptation de leur logement situé 25 Rue François Décorchemont, à hauteur de 473,00 €.

Une erreur s'est glissée dans le dossier déposé par SOLIHA quant à l'adresse des bénéficiaires.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibérer à l'unanimité, acceptent de rectifier l'adresse du logement objet de ladite décision à savoir 25 Rue François Mitterrand, les autres termes de la délibération précitée demeurant par ailleurs inchangés.

3. FOURNITURE DE PEINTURE, DE MATERIELS DE PEINTURE ET DE REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX POUR LES TRAVAUX EN REGIE :

Marché

Madame Danielle JEANNE indique que la réalisation de travaux en régie nécessite la formalisation de marchés pour l'achat des fournitures requises. Il en est notamment le cas pour les fournitures de peinture, matériels de peinture et revêtement de sol et muraux.

Le marché en vigueur arrivant à son terme, une nouvelle consultation a été lancée selon la procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique.

Il est retenu la forme d'un accord-cadre avec maximum, avec émission de bons de commande en application des articles L2125-1-1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique, pour une période initiale d'un an, reconductible deux fois, soit une durée maximale, toutes périodes confondues de 36 mois.

Le montant maximum des prestations est fixé à 15 000,00 € H.T., pour la période initiale, montant identique pour chaque période de reconduction.

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence 25-114832, publié le 15 Octobre 2025 ainsi que sur le profil acheteur.

Les critères d'attribution sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
1.1-Détail quantitatif estimatif (non fourni dans le DCE), à partir des prix du BPU	30.0
1.2-Rabais proposé par le candidat sur les prix publics des catalogues	30.0
2-Délai de livraison	20.0
3-Modalités des commandes et des livraisons	20.0

Sur ce dernier, 28 retraits du dossier de consultation ont été identifiés. 3 offres ont été remises par les Sociétés JEFCO, SOLMUR et THEODORE MAISON DE PEINTURE.

Après analyse et classement au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, les membres du Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Arrêtent** le classement des offres, selon le détail suivant :

- 1- THEODORE MAISON DE PEINTURE
- 2- SOCIETE JEFCO
- 3- SOLMUR

↳ **Attribuent** le marché à l'entreprise THEODORE MAISON DE PEINTURE dont l'offre se révèle la mieux-disante.

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Gérard THEBAUD, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer le marché considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

4. FOURNITURE DE PETITS EQUIPEMENTS ET DE MATERIELS D'ELECTRICITE POUR LES TRAVAUX EN REGIE : Marché

Madame Danielle JEANNE indique que la réalisation de travaux en régie nécessite la formalisation de marchés pour l'achat des fournitures requises. Il en est notamment le cas pour les fournitures de petits équipements et de matériels d'électricité.

Le marché en vigueur arrivant à son terme, une nouvelle consultation a été lancée selon la procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique.

Il est retenu la forme d'un accord-cadre avec maximum, avec émission de bons de commande en application des articles L2125-1-1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique, pour une période initiale d'un an, reconductible deux fois, soit une durée maximale, toutes périodes confondues de 36 mois.

Le montant maximum des prestations est fixé à 50 000,00 € H.T., pour la période initiale, montant identique pour chaque période de reconduction.

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence 25-114842, publié le 15 Octobre 2025 ainsi que sur le profil acheteur.

Les critères d'attribution sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
1.1-Détail quantitatif estimatif (non fourni dans le DCE), à partir des prix du BPU	30.0
1.2-Rabais proposé par le candidat sur les prix publics des catalogues	30.0
2-Délai de livraison	20.0
3-Modalités des commandes et des livraisons	20.0

Sur ce dernier, 19 retraits du dossier de consultation ont été identifiés. 3 offres ont été remises par les Sociétés YESS, REXEL et NOLLET.

Après analyse et classement au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, les membres du Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Arrêtent** le classement des offres, selon le détail suivant :

- 1- SOCIETE REXEL
- 2- SOCIETE NOLLET
- 3- SOCIETE YESS

↳ **Attribuent** le marché à l'entreprise REXEL dont l'offre se révèle la mieux-disante.

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Gérard THEBAUD, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer le marché considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

5. FOURNITURE DE PLOMBERIE SANITAIRE POUR LES TRAVAUX EN REGIE :

Marché

Madame Danielle JEANNE indique que la réalisation de travaux en régie nécessite la formalisation de marchés pour l'achat des fournitures requises. Il en est notamment le cas pour les fournitures de plomberie sanitaire.

Le marché en vigueur arrivant à son terme, une nouvelle consultation a été lancée selon la procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique.

Il est retenu la forme d'un accord-cadre avec maximum, avec émission de bons de commande en application des articles L2125-1-1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique, pour une période initiale d'un an, reconductible deux fois, soit une durée maximale, toutes périodes confondues de 36 mois.

Le montant maximum des prestations est fixé à 10 000,00 € H.T., pour la période initiale, montant identique pour chaque période de reconduction.

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence 25-114450, publié le 15 Octobre 2025 ainsi que sur le profil acheteur.

Les critères d'attribution sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
1.1-Détail quantitatif estimatif (non fourni dans le DCE), à partir des prix du BPU	30.0
1.2-Rabais proposé par le candidat sur les prix publics des catalogues	30.0
2-Délai de livraison	20.0
3-Modalités des commandes et des livraisons	20.0

Sur ce dernier, 19 retraits du dossier de consultation ont été identifiés. Deux offres ont été remises par les Sociétés CEDEO et SIDER.

Après analyse et classement au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, les membres du Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Déclarent** l'offre de la Société SIDER irrecevable suite au non-respect des indications pour compléter le cadre du mémoire technique.

↳ **Attribuent** le marché à la Société CEDEO dont l'offre se révèle la mieux-disante.

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Gérard THEBAUD, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6. FOURNITURE DE QUINCAILLERIE, CONSOMMABLE ET PETIT OUTILLAGE POUR LES TRAVAUX EN REGIE : Marché

Madame Danielle JEANNE indique que la réalisation de travaux en régie nécessite la formalisation de marchés pour l'achat des fournitures requises. Il en est notamment le cas pour les fournitures de quincaillerie, consommable et petit outillage.

Le marché en vigueur arrivant à son terme, une nouvelle consultation a été lancée selon la procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique.

Il est retenu la forme d'un accord-cadre avec maximum, avec émission de bons de commande en application des articles L2125-1-1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique, pour une période initiale d'un an, reconductible deux fois, soit une durée maximale, toutes périodes confondues de 36 mois.

Le montant maximum des prestations est fixé à 10 000,00 € H.T., pour la période initiale, montant identique pour chaque période de reconduction.

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence 25-114840, publié le 15 Octobre 2025 ainsi que sur le profil acheteur.

Les critères d'attribution sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
1.1-Détail quantitatif estimatif (non fourni dans le DCE), à partir des prix du BPU	30.0
1.2-Rabais proposé par le candidat sur les prix publics des catalogues	30.0
2-Délai de livraison	20.0
3-Modalités des commandes et des livraisons	20.0

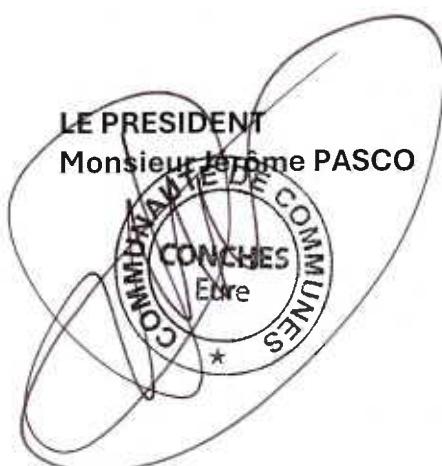
Sur ce dernier, 5 retraits du dossier de consultation ont été identifiés. 1 seule offre a été remise par la Société SETIN.

Après analyse et classement au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, les membres du Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Attribuent** le marché à la Société SETIN

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Gérard THEBAUD, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer le marché considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

LE PRESIDENT
Monsieur Jérôme PASCO



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Monsieur Max RONGRAIS

